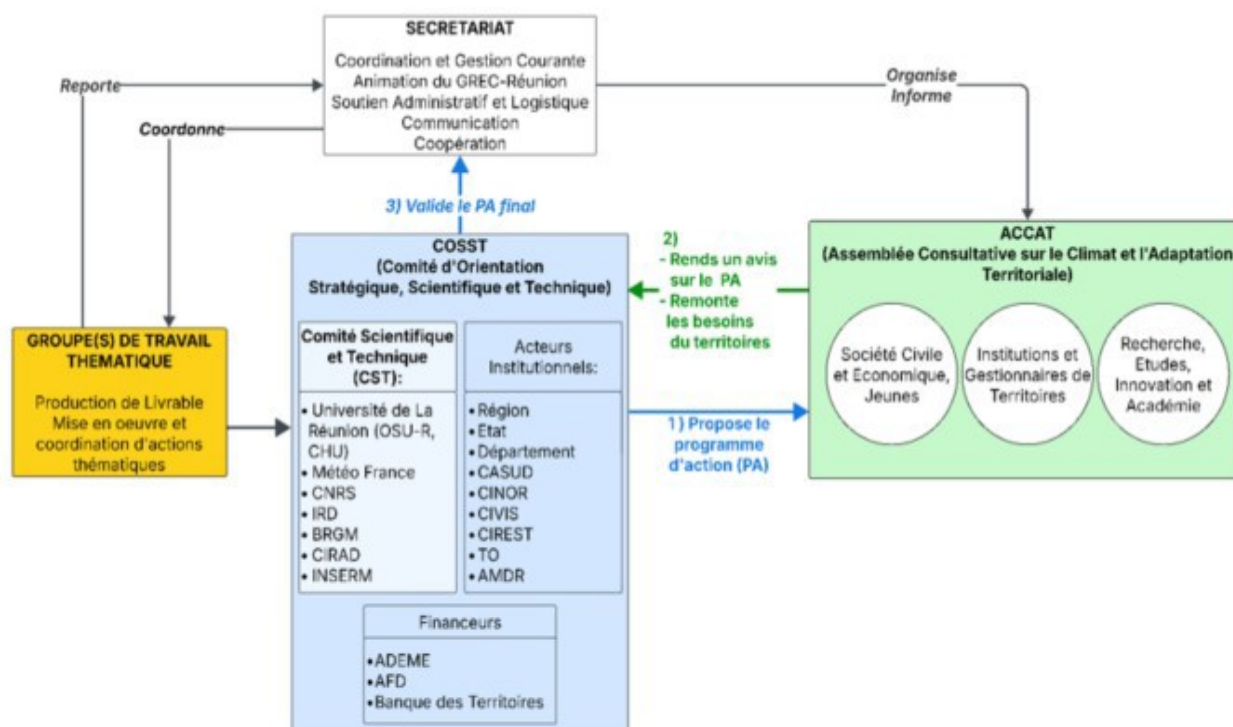


## ANNEXE - PRESENTATION DES INSTANCES DU GREC REUNION ET DU FONCTIONNEMENT DU COSST



### LE COSST - COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

Le COSST est l'instance de pilotage stratégique du GREC Réunion, assurant l'adéquation entre les travaux scientifiques et les besoins du territoire.

Le COSST se compose de :

- 1 représentant du Conseil Régional de la Réunion assurant la présidence du COSST du GREC-Réunion.
- 1 représentant de L'Etat,
- 1 représentant du Conseil Départemental de la Réunion,
- **5 représentants des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : 1 représentant pour chaque signataire de cette convention-cadre : CASUD, CIREST, CIVIS, CINOR, TO,**
- 1 représentant de l'Association des Maires de la Réunion (AMR),
- 1 représentant de l'ADEME,
- 1 représentant de l'AFD,
- 1 représentant de la Banque des Territoires,

- 1 représentant du BRGM,
- 1 représentant du CIRAD,
- 1 représentant du CNRS,
- 1 représentant de l'IRD,
- 1 représentant de l'INSERM,
- 1 représentant de Météo-France,
- Et 1 représentant de l'Université de La Réunion.

Il définit la stratégie globale et le programme d'actions annuel du GREC Réunion. Il identifie et soumet au CST les questions d'intérêt territorial nécessitant une expertise scientifique.

Le COSST se réunit à minima une fois par année civile. Les décisions relatives à ses missions (orientations stratégiques, budget, actions de dissémination) sont prises à la majorité des membres présents et représentés, en recherchant prioritairement le consensus.

Chaque représentant du COSST dispose d'une voix unique.